

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 22 août 2014

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 13, votants 13. Etaient excusés : M. Philippe JOLY et M. Rémi ROUET.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Modification de l'intérêt communautaire de certaines compétences exercées par la Communauté de Communes Haut-Bugey sur le fondement des statuts des Communautés de Communes des Monts Berthiand, Combe du Val-Brénod, Lac de Nantua et d'Oyonnax, Restitution de compétences exercées par les Communautés de Communes des Monts Berthiand, Combe du Val-Brénod, Lac de Nantua et d'Oyonnax, Accroissement saisonnier d'activité, Accroissement temporaire d'activité, Subvention à l'association « Les Petits Sapins », Budget communal : décision modificative, Questions diverses.

Modification de l'intérêt communautaire de certaines compétences exercées par la Communauté de Communes Haut-Bugey sur le fondement des statuts des Communautés de Communes des Monts Berthiand, Combe du Val-Brénod, Lac de Nantua et d'Oyonnax

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Haut-Bugey, dans sa séance du 17 juillet dernier, a délibéré dans le sens d'une modification de l'intérêt communautaire de certaines compétences exercées par la CCHB sur le fondement des statuts des ex-EPCI.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces modifications.

Restitution de compétences exercées par les Communautés de Communes des Monts Berthiand, Combe du Val-Brénod, Lac de Nantua et d'Oyonnax

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Haut-Bugey du 17 juillet 2014, par laquelle le Conseil communautaire a fixé les compétences optionnelles et facultatives qu'il entend rendre à l'exercice communal,

Le conseil municipal émet un avis favorable à la restitution aux communes des compétences optionnelles et facultatives fixées et prend acte que les conséquences financières et patrimoniales de ces restitutions seront fixées par la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CCHB, dans laquelle la commune est représentée.

Accroissement saisonnier d'activité

En raison de la mise en place des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) à la prochaine rentrée scolaire, il y a lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'animateur à temps incomplet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'animateur, à compter du 05 janvier 2015, pour une durée de 6 mois, à raison de 2 heures de travail hebdomadaire.

Accroissement temporaire d'activité

En raison de la reprise à temps incomplet de l'ATSEM et de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, il est nécessaire de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'ATSEM à temps incomplet.

Subvention à l'association « Les Petits Sapins »

Suite à la reprise de la cantine/garderie par la municipalité, il est nécessaire, afin de clôturer les comptes de l'association « Les Petits Sapins », de verser une subvention d'un montant de 7 500.00 €.

Budget communal : décision modificative

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
D 022 : Dépenses imprévues	7 500.00 €	
D 6574 : Subvention fonctionnement		7 500.00 €

Le conseil municipal approuve ces ajustements budgétaires.

La séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 25 AOUT 2014

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. G.", written over a horizontal line.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official seal of the Municipality of Echallon (Ain). The seal contains the text "MAIRIE D'ÉCHALLON" at the top and "(Ain)" at the bottom, with a central emblem.